

# Les mesures de protection judiciaire représentent 80 % des mesures de protection. Protection enfance

TRAVAUX ET AUDITIONS

PUBLIÉE LE 19/06/2024

Saisine liée : LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Laurent Gebler, Président de la chambre des mineurs à la Cour d'appel de Paris

*"Aujourd'hui les mesures de protection judiciaire représentent  
quand même 80 % des mesures de protection."*

Laurent Gebler, Président de la chambre des mineurs à la Cour d'appel de Paris, ancien Président de l'association des magistrats de la jeunesse, auditionné par la commission Affaires sociales et santé du CESE dans le cadre de la saisine parlementaire : "La protection de l'enfance".